

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/548/Add.1
12 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINE : ANGLAIS

DES LIBRARY
COLLECTION

Trente-cinquième session
Point 92 de l'ordre du jour

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1980-1983

Rapport de la Cinquième Commission (Deuxième partie)

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

I. INTRODUCTION

1. La Cinquième Commission a poursuivi l'examen de cette question à ses 49ème, 50ème, 52ème et 54ème séances, les 8, 9, 10 et 11 décembre 1980. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces (A/C.5/35/40 et Add.1) et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/709).

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Commission figurent dans les comptes rendus analytiques des séances correspondantes (A/C.5/35/SR.49, 50, 52 et 54).

II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.5/35/L.36

3. A la 50ème séance, le 9 décembre, le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède ont déposé un projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.36, qui a été par la suite parrainé également par la République fédérale d'Allemagne. Ce projet était conçu comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, 31/93 du 14 décembre 1976, 32/201 du 21 décembre 1977, 33/204 du 29 janvier 1979 et 34/225 du 20 décembre 1979,

Réaffirmant qu'il importe d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces afin de réaffecter des ressources au financement de nouvelles activités de l'Organisation des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport 1/ du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à la demande du Conseil économique et social, ainsi que du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/;
2. Décide de mettre fin immédiatement aux activités qui, dans le rapport du Secrétaire général, ont été identifiées comme étant dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale;
3. Approuve la conclusion du Secrétaire général selon laquelle il conviendrait d'incorporer au cycle de planification, de programmation et de budgétisation de l'Organisation des Nations Unies une procédure intégrée et complète permettant d'identifier les activités achevées, dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale;
4. Prie à cette fin le Comité du programme et de la coordination d'effectuer lors de sa vingt et unième session, lorsqu'il examinera l'établissement de l'ordre de priorité des programmes, une étude approfondie de cette question, et de présenter ses conclusions au Conseil économique et social lors de sa seconde session de 1981, et à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session,
5. Transmet le rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination pour qu'il l'examine plus avant dans le cadre de ladite étude;
6. Prie le Secrétaire général d'identifier entre-temps les activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces lors de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, afin que le Comité du programme et de la coordination puisse les étudier lorsqu'il examinera les propositions relatives au budget-programme;
7. Fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à reporter à la trente-septième session la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée et des résolutions subséquentes qui l'ont réaffirmée, rapport qu'elle avait demandé dans sa résolution 34/225."

4. A la 52ème séance, le 10 décembre, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté oralement, au nom des coauteurs, les révisions suivantes au projet de résolution A/C.5/35/L.36 :

1/ A/C.5/35/40 et Add.1.

2/ A/35/709.

- a) A la première ligne du paragraphe 2, supprimer le mot "immédiatement";
 - b) A la première ligne du paragraphe 3, remplacer le mot "conclusion" par "propositions" et au même paragraphe les mots "incorporer au" par les mots "établir dans le cadre du";
 - c) Au paragraphe 4, remplacer "approfondie" par "détaillée";
 - d) A la fin du paragraphe 5, remplacer les mots "dans le cadre de ladite étude" par "à sa vingt et unième session".
5. A la même séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a proposé oralement de modifier comme suit le projet de résolution A/C.5/35/L.36 :
- a) A la fin du paragraphe 2, ajouter le membre de phrase suivant "et à propos desquelles des décisions ont été prises par les organes intergouvernementaux compétents";
 - b) A la fin du paragraphe 6, ajouter ce qui suit : "en vue de faire des analyses des programmes auxquelles il est procédé lors de l'établissement du budget-programme, un des instruments de base pour assurer l'application effective des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale, ainsi que des résolutions subséquentes qui les ont réaffirmées".
6. Sur la suggestion du Président, il a été convenu que des consultations officieuses seraient engagées entre les auteurs du projet de résolution A/C.5/35/L.36 et les délégations qui souhaiteraient proposer d'autres amendements à ce projet.
7. A la 54^{ème} séance, le 10 décembre, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté oralement, au nom des auteurs du projet de résolution A/C.5/35/L.36, des révisions supplémentaires sur lesquelles on s'était accordé à la suite de consultations officieuses. Les révisions apportées étaient les suivantes :
- a) A la fin du paragraphe 2, insérer les mots "en tenant compte des vues des organes compétents";
 - b) Au paragraphe 6, ajouter les mots "et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" et faire ensuite l'accord grammatical qui s'impose.
8. A la même séance, la Commission a adopté sans opposition le projet de résolution A/C.5/35/L.36, tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 9).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

9. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

/...

Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, 31/93 du 14 décembre 1976, 32/201 du 21 décembre 1977, 33/204 du 29 janvier 1979 et 34/225 du 20 décembre 1979,

Réaffirmant qu'il importe d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces afin de réaffecter des ressources au financement de nouvelles activités de l'Organisation des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 3/ présenté à l'Assemblée générale à la demande du Conseil économique et social, ainsi que du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 4/;

2. Décide de mettre fin aux activités qui, dans le rapport du Secrétaire général, ont été identifiées comme étant dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale, en tenant compte des vues des organes compétents;

3. Approuve les propositions du Secrétaire général selon lesquelles il conviendrait d'établir dans le cadre du cycle de planification, de programmation et de budgétisation de l'Organisation des Nations Unies une procédure intégrée et complète permettant d'identifier les activités achevées, dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale;

4. Prie à cette fin le Comité du programme et de la coordination d'effectuer, lors de sa vingt et unième session, lorsqu'il examinera l'établissement de l'ordre de priorité des programmes, une étude détaillée de cette question, et de présenter ses conclusions au Conseil économique et social lors de sa seconde session ordinaire de 1981, et à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session;

5. Transmet le rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination pour qu'il l'examine plus avant à sa vingt et unième session;

6. Prie le Secrétaire général d'identifier entre-temps les activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces lors de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, afin que le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires puissent les étudier lorsqu'ils examineront les propositions relatives au budget-programme;

7. Fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à reporter à la trente-septième session la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée et des résolutions subséquentes qui l'ont réaffirmée, rapport qu'elle avait demandé dans sa résolution 34/225.

3/ A/C.5/35/40 et Add.1.

4/ A/35/709.